

France

entretien

« Une aide à la formation de 200 € pour contrer la pénurie d'animateurs »

Recueilli par Denis Peiron



Sarah El Haïri - Philippe Deyemay

Sarah El Haïri Secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de l'engagement Alors que 50 000 postes d'animateur ne trouvent pas preneurs, le gouvernement veut encourager

financièrement les jeunes à passer le Bafa. À l'avenir, ce brevet pourrait être accessible dès l'âge de 16 ans.

Certaines structures associatives et collectivités territoriales ont été contraintes de fermer des centres de loisirs, faute d'animateurs. Toutes les familles verront-elles leurs enfants accueillis pendant les vacances de la Toussaint ?

Sarah El Haïri : Tout sera fait pour permettre leur accueil. Mais, c'est une réalité, il y a de moins en moins de titulaires du Bafa. En 2011, ce brevet était attribué à 53 000 personnes. En 2019, ce chiffre est tombé à 43 000. Et la crise du Covid est venue compliquer les choses, en empêchant la tenue de nombreuses sessions de formation. Résultat : selon un rapport dévoilé aujourd'hui par l'organisation professionnelle Hexopée, 74 % des structures de l'éducation populaire disent rencontrer des difficultés à recruter des animateurs (*lire ci-dessous*). Beaucoup d'élus locaux assurent avoir du mal à garder ouverts des accueils périscolaires. L'été dernier, certaines colonies de vacances ont même dû être annulées, faute d'animateurs ou d'encadrants en nombre suffisant. Ce sont 50 000 postes qui ne trouvent pas preneurs à ce jour ou vont être ouverts dans l'année. La situation risque d'être intenable, alors qu'il y a là de magnifiques possibilités pour des jeunes en recherche de sens.

Comment abaisser le coût de la formation au Bafa (environ 800 ou 900 €) ?

S. E. H. : Dès 2022, nous accorderons une aide de 200 € à 20 000 jeunes pour leur permettre de préparer le Bafa. Cela représente un budget de 4 millions d'euros. Cette aide viendra en complément de celles accordées par les CAF ou les collectivités territoriales, parfois en échange d'heures d'engagement citoyen. Dans bien des cas, ces 200 € couvriront la somme qui restait à la charge des jeunes. Les bénéficiaires n'auront pas à faire l'avance.

Un autre frein réside dans la rémunération des animateurs, souvent très inférieure au smic...

S. E. H. : L'État ne peut intervenir directement sur le montant de la rémunération. En revanche, je réunirai prochainement les collectivités territoriales et les organisations d'employeurs pour travailler sur cette question et agir notamment sur les temps partiels subis. Un aspect essentiel quand on sait, par exemple, qu'en périscolaire on a besoin d'animateurs le matin pour la garderie, puis pendant le temps de cantine, et en fin de journée... Le but est d'amener les différents acteurs à se coordonner pour proposer par exemple des temps complets partagés entre plusieurs structures.

Existe-t-il d'autres pistes de réforme ?

S. E. H. : Je soumettrai aussi à ces acteurs l'abaissement de 17 à 16 ans de l'âge à partir duquel on peut préparer le Bafa et travailler comme animateur dans des centres de loisirs ou des colonies de vacances. Par ailleurs, 200 jeunes passeront dès l'an prochain un Bafa « option Service national universel » : la troisième phase de préparation (après la formation théorique, puis le stage) sera consacrée à une spécialisation dans le domaine des valeurs de la

République, de la laïcité, du fonctionnement de l'État. Une fois le brevet obtenu, les titulaires pourront, en complément des intervenants extérieurs, animer des sessions du Service national universel.

Dix pour cent des emplois non pourvus dans l'éducation populaire

Présentée en exclusivité par *La Croix*, une étude réalisée auprès d'environ 1 200 structures par Hexopée montre que 74 % des acteurs de l'éducation populaire ont des difficultés à recruter des animateurs. Ils sont 82 % à rencontrer des problèmes d'embauche, si l'on inclut l'encadrement, les éducateurs ou les personnels administratifs. Dans l'éducation prioritaire, 10 % des postes ne peuvent être pourvus, faute de candidats qualifiés. Un peu plus de la moitié des animateurs sont employés par des acteurs associatifs, les autres l'étant par des collectivités publiques.